

La Seyne sur mer, le 21 Juin 2024

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 juin 2024

Sont Présents ou représentés : 22

Présents : ARDOUIN Solange / BERNARD Didier / BONNAFIS Laurent / CRAGUE Didier / DEMARECAUX Jean-Louis / DURAND Christian / EYMIEU Ludovic / FAVRESSE Anna / FEMENIA Josette / FERRO Roger / LANDI Jean-Pierre / LEVILLY Joelle / MARSHALL Karine / VANOUDEUSDEN Alain.

Représentés : CASTELLANO Victor / CITTADINI Annie / DELAUNAY Jean-François / DI BARTOLOMEO Gérard / KLEIN Claude / SALINE Luc / STOCKDALE Philippe / STRASSEL Emmanuelle.

Absents : 7

Le quorum étant atteint (22 présents/représentés sur 29 colotis), la séance peut débuter à 18h10.

Avant de commencer, nous avons une pensée émue pour les voisins qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée de juin 2023.

Nous remercions Madame Isabelle Garnier, son équipe et la municipalité qui nous ont permis de nous réunir dans les locaux de la Maison de quartier Jean Bouvet.

Rappel : toute question non inscrite à l'ordre du jour ne peut faire l'objet d'un vote aujourd'hui.

1 – Rapport d'activités :

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux voisins qui ont rejoints notre lotissement.

Le 21 janvier 2023, le ralentisseur a été revendu pour 150 €

Nous avons changé de banque le 22 mai 2023, pour le Crédit Agricole comme nous l'avions annoncé et vous avez pu le lire sur le compte-rendu de l'année dernière.

Rien de plus en 2023, voici donc les événements depuis janvier 2024 à ce jour, pour info :

- En janvier 2024, des chaînes et cadenas ont été achetés pour sécuriser le parking central qui servait de terrain de réunions pour des jeunes en quête de tranquillité, mais qui perturbaient celle des riverains... Cela s'est avéré efficace !!!
- Un important élagage des chênes du parking central a été effectué en février 2024. Nous veillerons à les faire entretenir régulièrement.
- Le débroussaillage des parkings a été fait le 29 mai 2024, comme vous avez pu le constater, cette année la végétation était très haute et séchait rapidement.

- Plusieurs signalements ont été faits à la Mairie pour le lampadaire situé au niveau du n° 17, mais il semble que son éclairage se faisait de façon aléatoire, ce qui fait que, lorsque les techniciens sont passés, ils n'ont rien constaté. Nouveau signalement le 13 juin avec ces précisions, la demande a été prise en charge le 14 juin 2024 à 8h22.

- Les commandes groupées de fuel continuent à bien fonctionner.

- Nous avons constaté que la Police municipale passe de temps en temps dans le lotissement. Ne pas hésiter à l'appeler en cas de problème au 04 94 06 95 28 ou pour les urgences au 04 94 06 90 79.

- Il s'est avéré que la voiture qui est restée longtemps immobile devant la propriété face au parking central était une voiture en panne appartenant à un coloti. Par contre, nous avons constaté la présence d'un camping-car stationné depuis quelques temps à proximité du parking central, dont nous ne connaissons pas le propriétaire. L'ASL va initier des démarches afin d'identifier son propriétaire et faire le nécessaire pour régulariser la situation (ce type de stationnement prolongé n'étant pas autorisé dans le lotissement, d'autant plus s'il s'agit d'un propriétaire non coloti).

- Nous avons constaté un nombre croissant de pigeons qui provoquent salissures avec leurs déjections et dégâts dans les jardins qu'ils creusent avec leur bec (sans doute pour déterrer des insectes), de plus ils préparent des nids un peu partout (rebords de fenêtres, poutres etc... avec les salissures qui vont avec). Cela a amené de nouveau la présence d'énormes rats. Nous rappelons qu'il est interdit d'attirer ou de nourrir systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons, quand cette pratique est cause d'insalubrité (Cf. annexe 1). Nous envisageons de faire appel au service hygiène santé de la Mairie.

- Les commandes groupées de fuel continuent à bien fonctionner.

Rappels, comme à chaque réunion :

- Propreté des trottoirs (herbe) et taille des haies à l'aplomb des murs de clôture et des séparations entre voisins.
- Vous êtes invités à utiliser le stationnement sur les parkings prévus à cet effet plutôt que sur les voies du lotissement notamment dans le cas de nombreux invités. Merci d'éviter le stationnement sur les trottoirs réservés aux piétons ou devant les portails de sortie de véhicules.
- Les piscines sont très fréquentées à cette saison, veillez à limiter les cris ... lors et hors baignade ... Notre lotissement tient à garder sa réputation de lotissement calme. Ne pas les vidanger sur la voie.
- De plus en plus de circulation. Le sens interdit n'est pas respecté, notamment par les personnes des lotissements impasse des souches et des sarments... Chacun d'entre nous peut le leur faire remarquer. Nous devons le passage aux habitants des lotissements qui arrivent par l'allée du Domaine Saint-Jean en direction de la maison Jean Bouvet et non de l'autre côté ! Le jour où nous devrons refaire la route, ils ne participeront certainement pas aux frais...
- Merci aux colotis qui n'ont pas encore donné leur numéro de téléphone et leur adresse de messagerie de bien vouloir le faire, cela facilitera le contact si besoin.
- Merci de respecter les horaires pour les travaux bruyants... vous les connaissez tous et pouvez les retrouver sur le site de la Mairie. Les travaux bruyants sont autorisés uniquement :
 - de 8h à 12h et de 14h à 19h30 en semaine ;
 - de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi ;
 - de 10h à 12h uniquement pour les dimanches et jours fériés.

2 – Rapport financier :

Je laisse la parole à la trésorière pour le rapport financier (Cf. annexe 2).

Observations : les pièces justificatives des dépenses sont à votre disposition.

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 22

3 – Questions inscrites à l'ordre du jour (soumises au vote) :

Jardinier : Jardinier à renouveler ?

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 22

Barrières ou portail :

Comme chaque année, revient la question de la fermeture du lotissement.

Des devis ont été demandés (un devis est présenté en annexe 3).

Lors de l'assemblée du 16 juin 2023, de nombreuses questions avaient été posées quant aux problèmes que cette fermeture occasionnerait.

Mme Ardouin nous a fait parvenir ces quelques réflexions à prendre en compte (Cf. annexe 3).

Le projet n'étant pas suffisamment consolidé (nécessité d'au moins 3 devis avec présentation détaillée des solutions proposées), seul un vote informatif de principe a été réalisé en séance. Une réunion spécifique sera à prévoir ultérieurement pour présenter les devis et les solutions détaillées, en vue d'un vote décisionnel sur l'éventuelle mise en place de barrières.

Vote informatif de principe :

Contre : 6

Abstentions : 3

Pour : 13

4 – Questions diverses :

Afin d'éviter de recourir à un syndic professionnel, nous faisons appel à un ou une volontaire pour le poste de Président qui va se libérer.

Je vous remercie de votre présence et de votre attention.

Séance levée à 19h15.

Tous les colotis sont invités au verre de l'amitié.

Secrétaire de séance

M. Laurent BONNAFIS



Président

M. Ludovic EYMIEU